

Document WRS18/30-F 19 octobre 2018 Original: anglais

Département des services de Terre

OUTIL D'ANALYSE DE COMPATIBILITÉ EN RADIODIFFUSION MF SUR LA BASE DE L'ARTICLE 4 DE L'ACCORD GE84

1 Introduction

L'outil d'analyse de compatibilité GE84 vise à aider les administrations à planifier et à coordonner leurs services de radiodiffusion sonore à modulation de fréquence (MF) en ondes métriques, dans la bande de fréquences 87,5-108 MHz, conformément à l'Accord GE84.

On trouvera un résumé de la procédure de modification du Plan GE84 au titre de l'Article 4 ainsi que l'organigramme correspondant à l'adresse: <u>http://www.itu.int/en/ITU-</u><u>R/terrestrial/broadcast/Pages/FMTV.aspx</u>.

Cette nouvelle fonctionnalité, accessible via un compte d'utilisateur TIES, fait partie du portail *eBCD2.0* et est accessible au moyen de l'outil *eTools*, à l'adresse: <u>http://www.itu.int/ITU-</u><u>R/eBCD/MemberPages/eCalculations.aspx</u>.

Le logiciel exécute les calculs d'intensité du champ au niveau du site d'émission de la modification proposée, par rapport à d'autres assignations figurant dans le Plan GE84 (à savoir, les assignations déjà inscrites et, éventuellement, les modifications proposées), dans la bande de fréquences 87,5-108 MHz. L'examen prend également en considération les assignations inscrites dans le Plan ST61 dans la bande de fréquences 87,5-100 MHz.

Les fonctionnalités de l'outil d'analyse de compatibilité GE84 sont en cours d'élaboration et seront mises à disposition par étapes. Elles peuvent être exécutées dans le contexte suivant:

- 1) Lors de la coordination avec les administrations affectées, vous voudrez peut-être procéder à un examen plus précis, afin d'identifier les stations susceptibles d'être affectées et les administrations avec lesquelles vous devrez trouver un accord. Vous pourrez alors commencer les activités de coordination, afin d'obtenir tous les accords nécessaires avant de notifier officiellement au BR les fiches de notification, via l'Interface WISFAT, ce qui permettra de rationaliser l'ensemble du processus et de réduire le temps nécessaire à leur inscription dans le Plan.
- 2) Effectuer une analyse détaillée des assignations de fréquence publiées dans la Partie A de la Section spéciale GE84, afin d'évaluer leurs incidences sur vos propres assignations de fréquence. Cette fonctionnalité est en cours de mise au point.
- Identifier, lors de votre processus de planification, les fréquences disponibles pour les nouveaux services de radiodiffusion sonore. Cette fonctionnalité est en cours de mise au point.

2 Modules

2.1 Analyse de Compatibilité

2.1.1 Objectif

Evaluer les incidences des émissions en provenance ou à destination d'un nouveau service MF ou d'un service MF existant, conformément à la procédure prévue à l'Article 4 de l'Accord. Les valeurs sont calculées à l'aide de la méthode décrite au Chapitre 4 de l'Annexe 2, au niveau du site d'émission des stations susceptibles d'être affectées.

2.1.2 Options

Prendre en considération uniquement les 20 sources de brouillage principales

Cette option est fixée par défaut sur la base du § 6.2 du Chapitre 6 de l'Annexe 2 de l'Accord GE84 pour le calcul du champ utilisable (Eu) de votre proposition de modification. Si cette option n'est pas prise en compte, toutes les sources de brouillage seront prises en considération.

- Prendre en considération les fiches de notification en cours de traitement (TIP)

Par défaut, les modifications en cours du Plan GE84 (fiches de notification TIP) ne sont pas prises en considération. Seules les assignations inscrites dans le Plan GE84 sont prises en compte, conformément à la procédure de l'Article 4 permettant de déterminer le champ utilisable de référence d'une assignation à protéger, dont la valeur est publiée dans la BR IFIC aux fins du calcul de la situation de référence.

Si cette option est prise en compte, les fiches de notification TIP sont prises en compte dans les calculs.

– Prendre en considération les stations de télévision

Par défaut, les stations de télévision inscrites dans le Plan ST61 sont prises en compte dans les calculs.

Si cette option n'est pas prise en compte, seules les stations FM seront prises en considération.

Prendre en considération la discrimination de polarisation

Par défaut, une discrimination de polarisation de 10 dB est prise en compte dans les calculs, conformément au § 3.8.3 du Chapitre 3 de l'Annexe 2 de l'Accord GE84. Cette valeur peut être modifiée.

Si cette option n'est pas prise en compte, aucune discrimination de polarisation ne sera appliquée.

 Valeur du champ perturbateur (NFS) résultant d'une proposition de modification pour le déclenchement du calcul de Eu

Afin de limiter les calculs de Eu pour les stations affectées aux fins de l'évaluation des incidences de la proposition de modification sur Eu ou sur d'autres émissions, vous pouvez définir une valeur limite pour le champ perturbateur (NFS) résultant de la proposition de modification. Si NFS est inférieure à cette valeur, la valeur de Eu du site affecté n'est pas recalculée.

2.1.3 Entrée

Fiche de notification électronique (une fiche par tâche). Ce fichier peut être créé à l'aide de l'outil *TerRaNotices* disponible sur le DVD de la BR IFIC ou il est possible, si vous utilisez le portail eBCD2.0, de le générer à l'aide de **myAdmin** ou **eQry**, comme suit:

eQry: définir les critères de sélection (une seule administration) et appuyer sur le bouton *Apply Filter* (Appliquer un filtre) pour afficher la liste récapitulative et les fiches de notification sélectionnées apparaîtront ou,

myAdmin: cliquer sur le nombre de fiches de notification correspondant au groupe de fiches voulu. Lorsque la liste récapitulative apparaît, il est possible d'affiner encore les critères de sélection en cochant la case «Utiliser le filtre» (*Use Filter*).

Appuyer sur le bouton *Generate e-notices* (Créer des fiches de notification électroniques) (exporter au format SGML).

Lorsque le fichier de fiches de notification est prêt, un message électronique est envoyé dans la boîte aux lettres électronique de l'utilisateur TIES et le fichier de fiches de notification de sortie peut être téléchargé à partir de «eTools» (option Création de fiches de notification).

Important: Il est vivement recommandé de valider au préalable le fichier en utilisant les outils logiciels *TerRaNotices* ou *TerraNV*, disponibles sur le DVD de la BR IFIC, ou l'outil de validation en ligne disponible sur le web à l'adresse: <u>http://www.itu.int/ITU-</u> *R/terrestrial/OnlineValidation/MemberPages/OnlineValidation.aspx*.

2.1.4 Résultat

Champ brouilleur causé ou subi par votre/vos proposition(s) de modification concernant d'autres stations (identifiées comme sources de brouillage) et du champ utilisable ainsi obtenu au niveau du site d'émission.

2.2 Recherche de fréquences disponibles

En cours d'élaboration.

2.3 Analyse des inscriptions dans le Plan sur la base d'un filtre de requête (sans créer de fiches de notification électronique)

En cours d'élaboration.

3 Utilisation de l'analyse de compatibilité GE84

3.1 Préparation de la fiche de notification électronique

Préparer et valider votre fichier de fiches de notification comme indiqué au § 2.1.3 ci-dessus et enregistrer le fichier sur votre ordinateur.

Remarque: Si votre fichier contient une assignation de fréquence (fréquence et coordonnées) déjà INSCRITE dans le Plan, assurez-vous que vous soumettez une fiche «MODIFY» pour l'entrée INSCRITE si vous ne voulez pas qu'elle soit comptabilisée deux fois dans les calculs.

3.2 Début de l'analyse de compatibilité

- 1) Se connecter à <u>http://www.itu.int/ITU-R/eBCD/MemberPages/eCalculations.aspx</u> (il est nécessaire de disposer d'un compte TIES).
- 2) Appuyer sur le bouton **New Calculation** (Nouveau calcul).
- 3) Choisir l'option «Analyses de compatibilité» GE84.
- 4) Soumettre le fichier de fiches de notification électroniques dans **eTools** pour les analyses de compatibilité GE84 en téléchargeant le fichier établi pour ces analyses.
- 5) Appuyer sur le bouton **New Calculation** (Nouveau calcul) et vérifier les options dans les informations de configuration.
- 6) Télécharger le fichier de fiches de notification électroniques et le soumettre (bouton **Submit**).

Remarque: Une fois cette tâche achevée, vous recevrez une notification dans votre compte TIES. Vous pouvez également suivre l'état de votre soumission en revenant à l'historique des calculs.

M:\BRIAP\CPDU\MEETING PREPARATION\2018\50. WRS-18 (GENEVA, 3-7 DECEMBER 2018)\DOCUMENTS\MS WORD (6 LANG)\MS WORD\CLEAN\030V2F.DOCX (445472)

eTools Disclaimer eTools Documentations		
The processing system is currently ONLINE (28	processes available)	
Please select the calculation type		
GE84 ~	GE84 Compatibility Analyses	Beta Release
Back to calculation history		
Please label your submission test		
Configuration Information Image: Top 20 only Image: Consider Tip Image: Top 20 only	Polarization Discrimination (dB) 10	ger NFS from proposed modification for EU calculations (dB (µV/m)) 30
Uploz d File Subm :	Browse	
 § 6.2 du Chapitre 6 de l'Annexe 2 de l'Accord GE84. 	S On applique une valeur de discrimination de 10 dB pour une polarisation orthogonale.	
Le calcul de E_u pour l'assignation utile tient compte non seulement des assignations inscrites, mais aussi des modifications en cours apportées au Plan qui ont déjà été publiées dans la Partie A)		Etant donné qu'une valeur réduite de NFS n'influe guère sur le calcul de Eu, une limitation raisonnable de la valeur de NFS de déclenchement se traduira par une plus grande efficacité des résultats de l'analyse.

M:\BRIAP\CPDU\MEETING PREPARATION\2018\50. WRS-18 (GENEVA, 3-7 DECEMBER 2018)\DOCUMENTS\MS WORD (6 LANG)\MS WORD\CLEAN\030V2F.DOCX (445472)

4 Analyse des résultats de la compatibilité

Description des résultats des calculs effectués conformément au § 4.3.7.1/4.3.7.2 de l'Accord Régional, Genève 1984.

4.1 Résultats généraux

Job summary	<u>Delete</u>	<u>Share</u>				
job id		job n	ame		job statu:	5
27216		tes	st		Success	
Job Input						
Adm E-notice	e file			Nu	mber of No	tices
F <u>F Add</u>	amends MOD.txt				1	
Configuration Informa	ation					
Top 20 only	onsider Tip 🗹 T\	/ also 📃 P	olarization Discrimin	ation (dB)	Trigger NFS	from proposed m
Job Output						
Input notice file validated	I by the OnlineValio	lation process	on 16/06/2016 14:05:	48		
Proposed Modific	ation Admi	inistrations v	vith which the limit exceeded	s of 4.3.7.1/4.	3.7.2 are	Eu (dB (uV/m))
105.3MHz_SAINTES BEAULIEU	EFG					118.734
Calact the proposed		•				L
105 3M Hz SAINT						~
es propositions de modific es dans le fichier (fréquer e la station)	ation ice _				Vale néc réce de E de I mul	eur minimale du cha essaire pour obteni eption voulue. La va Eu est calculée au m a méthode de tiplication simplifié
Liste des admir affectées confo	istrations dont des rmément au § 4.3.	stations sont 7.1/2. Il ne s'a	susceptibles d'être git pas de la liste des		com brou la lis	npte tenu des statio uilleuses énumérée ste «brouillages en

4.2 Brouillage causés à d'autres émissions

Configuration Information

🗑 Top 20 only 🔛 Consider Tip 🕅 TV also 🔛 Polarization Discrimination (dB) 🕅 Tripper NPS from proposed modification for EU calculations (dB (µV/m)) 🔊

Job Output

Input notice file validated by the C	nlineValidation process on 12/10/2016 14:27:41	
Proposed Modification	Administrations with which the limits of 4.3.7.1/4.3.7.2 are exceeded	Eu (dB(pV/m))
103.4MHz_PAINBLANC	D BEL I F LUX SUI	91.289
Select the proposed modifical	Son	

Delect	and be	oposeo	HOGHICADON
103.4	MHZ,	PAINE	LANC

Export Results to Excel

04 Compatibility	y Analyzes Deso	iption									1	1				
avite Criteriere	nce To Interfere	nce from														
ssig ID Adm	Intent Sta	Assigned Frequency (MHz)	Pola	r Site Name	Total Distance (km)	Cold Sea Path (km)	Warm Sea Path (km)	Super refractivity Pat (km)	ERP (dBW)	Azimuth (deg)	Protection Ratio (dB)	NFS (dB (µV/m))	EU Ref (dB (µV/m))	Proposed EU (dB (µV/m))	Current EU (dB (µV/m))	EU increase (d (µV/m))
60 1635 F	RECORDED BC	103.5	V	TONNERRE 2	93	0	0	0	34	327	25	66.74	85.488	86.031	85.569	0.462
600 1634 F	RECORDED BC	103.5	н	ALXERRE VENOV	107	0	0	0	34	314	25	63.995	85.29	85.758	85.476	0.282
200 0667 F	RECORDED BC	103.4	V	VESOUL LA DEMEE	123	0	0	0	25.8	66	37	61.921	96.353	96.369	96.353	0.016
400 8315 F	RECORDED BC	103.4	н	REDMS HAUTVOLL	222	0	0	0	34	346	37	61.538	79.694	80.883	80.489	0.394
004806 F	RECORDED BC	103.3	V	VENDEU/RE SUR BARSE	122	0	0	0	33.7	353	25	60.74	86.838	87.364	87.27	0.094
0 8230 SU	RECORDED BC	103.4	н.	CHALK DE PONDS	167	0	0	0	29.1	91	37	60.664	97.625	98.441	98.435	0.006
00 2047 F	RECORDED BC	103.4	н.	ETRECHY	237	0	0	0	34	310	37	60.2	88.597	89.331	89.268	0.063
0 0363 F	RECORDED BC	103.4	V	STE MENEHOULD	217	0	0	0	32.6	-	37	59,935	102.53	102.53/	102.534	0.003
169 F	RECORDED BC	103.4	-C-	PONIOSE	286	0	0	0	34	319	3/	30.412	91.607	92.046	92.04	0.006
0 1300 SUL	RECORDED BC	103.4	N.	S DIE SOLBOWELET	200	0	0	0	27.4	82	37	54.472	99.91	106.72	106.72	0
1 488 P	RECORDED BC	103.4	Ľ.	S DIE FOUNDPROPT	196	0	0	0	24.6	181	37	59.27	25,416	105.73	106.73	0.105
and and a	RECORDED BC	103.4	0	CHARLES ALL METTERS CLEV	201	0	0	0	22.0	250	37	53.072	05.71	05 304	06 333	0.000
01222 6	RECORDED BC	102.7	ů.	ALITE CODODODE	19	0	0	0	29.5	357	1.7	57	91.071	02.052	02.053	0
				Dist rens	ance entr eignemer	e les site nts sur le	s et s différen	ts					à 2.3 foncti	de l'Annexe	2 de l'Acco	rd GE84) e
e docur cilemer ortail.	nent est nt access	disponible et ible sur le	t est	•] ¶====	Distance (maritime) Trajet en	totale (te) mer froi	rrestre et ide	Pu	issano yonné	ce appa e à l'az	irente imut		– de – du – de consta	a l'espacement 1 système de 2s brouillage 2 ants/troposp	nt en frequ transmissi s hériques	on
					Trajet en Trajet da à des phé superréfr	mer cha ns les rég nomènes action.	ude gions suje de	ttes	ncern	e						
				En o mên	cas d'insta ne emplao	allations cement, u	situées au ine distar	ı ice								

minimale de 1 km est prise en

considération.

	NFS (dB (µV/m))	EU Ref (dB (µV/m))	Proposed EU (dB (µV/m))	Current EU (dB (µV/m))	EU increase (dB (µV/m))
	66.74	85.488	86.031	85.569	0.462
	63.995	85.29	85.758	85.476	0.282
	61.921	96.353	96.369	96.353	0.016
	61.538	79.694	80.883	80.489	0.394
	60.74	86.838	87.364	87.27	0.094
	60.664	97.625	98.441	98.435	0.006
	60.2	88.597	89.331	89.268	0.063
	59.935	102.53	102.537	102.534	0.003
Image: state of the state	NFS = Fs reçu + R u calculée lors de l'in Plan (sans objet si l'a 'E). Elle peut être mo 1.3.7.1 de l'Accord	P scription de assignation n odifiée	'est	Eu	proposée – Eu a
" ¶		Vous voud	rez peut-être o	connaître les	
" ¶ ¶		Vous voud incidences modificatio	rez peut-être o de votre prop on sur d'autres	connaître les osition de s stations. La	valeur
" ¶ ¶		Vous voud incidences modificatio de Eu est c	rez peut-être o de votre prop on sur d'autres alculée en ten	connaître les osition de s stations. La ant compte (E	valeur u
" ¶ ¶ ¶		Vous voud incidences modificatio de Eu est c proposée) de la propo	rez peut-être o de votre prop on sur d'autres alculée en tens et sans tenir co orition do mod	connaître les osition de s stations. La ant compte (Eu ompte (Eu act	valeur u uelle)

¶

Remarque:

La ligne est rouge:

- si NFS> = 54 dB (μ V/m) pour la protection des stations MF et (52 dB (μ V/m)) pour la protection des stations de télévision, ou
- si la valeur de Eu obtenue, compte tenu de la proposition de modification («Eu proposée»), augmente de plus de 0,5 dB par rapport à Eu Ref.

Les calculs de Eu Ref sont effectués:

- en tenant compte uniquement des assignations inscrites;
- sans tenir compte de la discrimination de polarisation;
- en tenant compte des stations de télévision figurant dans le Plan ST61, si elles existent.

Calculs de la valeur de «Eu actuelle» et de «Eu proposée»:

• Le résultat de ces calculs dépend des filtres choisis. Si l'on tient compte de la discrimination de polarisation ou des fiches de notification en cours de traitement, les valeurs de Eu seront peut-être inférieures à celles de Eu Ref. Les résultats ne seront pas conformes aux calculs au titre de l'Article 4 qui sont publiés dans la BR IFIC. En revanche, ils sont très utiles pendant le processus de planification et de coordination.

4.3 Brouillages causés par d'autres émissions (au nombre de 20 seulement si les 20 sources de brouillages principales sont sélectionnée dans la configuration)

